APPENDICE No 5

- portie de l'exécutif fédéral—Appuie les sept recommandations mentionnées au cours de la déposition de M. C. Grant MacNeil—Désire voir maintenue la préférence en faveur des soldats frappés d'incapacités—Grande difficulté de placer les amputés dans des positions permanentes—Emplois de concurrence et ceux qui ne le sont pas—Comment le gouvernement du Dominion peut aider aux amputés à obtenir des positions—Désire que les arrêtés en conseil C.P. 2958 et 3895 concernant les employés temporaires dans trois ministères soient modifiés; aussi que l'arrêté en conseil C.P. 3172 soit applicable aux mêmes cas concernant les transferts aux positions permanentes dans les divers ministères du gouvernement; ausi que l'arrêté en conseil C.P. 2944 s'applique à ces employés en ce qui concerné l'entraînement pour se qualifier, 630-631—La coopération est excellente à Toronto où 261 amputés sont employés par le gouvernement provincial—L'arrêté en conseil C.P. 2944 peut devenir applicable en ce qui concerne les emplois à donner à ceux qui ont perdu un bras ou une jambe—Emplois suggérés, 632-633.
- ELRICK, J. A., Secrétaire général, Employés civils amalgamés de l'Ouest canadien:-Est facteur au bureau de poste de Winnipeg depuis 1906—Lecture des lettres adressées au Premier ministre exprimant les regrets que les membres éprouvaient de voir le retour au patronage; le système de mérite constitue la base de l'efficacité dans le service; l'Etablissement d'un (1) Conseil National, de (2) Conseils de ministère et de (3) comités des travaux de bureau et des districts lorsque la chose sera jugée nécessaire, 416-418— Composition des conseils; le but de ces conseils-Matières au sujet desquelles le témoin ne partage pas l'opinion des employés fédéraux associés—Cite les parties d'un rapport des conseils Whitley britanniques qui sont agréées par l'organisation du témoin—Promotions et discipline, 419-421—Laisserait la Commission continuer dans ses attributions et fonctions comme présentement; les cas en dispute seraient soumis aux conseils-Actuellement un maître de poste pourrait, en remplissant les formules que la Commission lui envoie, favoriser une personne en particulier—Nominations faites depuis 1918—Un cas en particulier-Plusieurs appels soumis au conseil dont les décisions ont été considérées comme étant injustes par notre organisation—Se déclare satisfait de la présente méthode en ce qui concerne les nominations—Besoin absolu d'établir un organisme central qui pourrait offrir des renseignements au sujet de toutes questions relativement au service, 421-423— Comment on peut réduire le gaspillage de temps au sujet des nominations; il s'est présenté des cas où quatre ou cinq personnes dont le nom était inscrit sur la liste des éligibles ont obtenu une position, 424—Au sujet des transferts la recommandation du sousministre devrait avoir plus de poids-Recommanderait de réduire le nombre de classes en procédant à la reclassification-D'une manière générale nous sommes satisfaits de la présente classification-Nombre de membres dans notre organisation-Croit que la Loi du Service civil contient les dispositions nécessaires et que la Commission peut en faire une adminsitration convenable, 425-426—Notre idée d'un conseil ministériel serait qu'il constitue un conseil d'aviseurs qui n'usurperait pas l'autorité du ministre, 426—D'une manière générale le ministère n'a pas un personnel trop nombreux; dans un bureau de poste il y a des périodes d'activité et de chômage—Des conseils consultatifs auraient pour effet de créer de meilleures relations et plus de confiance, 428-On devrait établir une loi de pensions sur une base de fonds communs—Pas satisfait de la présente échelle de salaires; désire que le boni soit maintenu en attendant la revision des salaires—Salaires actuels et coût de la vie à Winnipeg-Boni, 428-432-M. Elrick est rappelé et interrogé de nouveau, 436—Il produit une lettre adressée au Premier ministre en date du 2 mars 1923 au sujet de la discrimination dont souffrent les employés célibataires par suite de la mesure du boni du coût de la vie, 436.
- FOLEY, JAMES, Membre de la Fédération des employés aux Travaux publics du Dominion:—Est mécanicien dans la division de la rue Queen à Ottawa—Les ouvriers ne reçoivent que 45 cents de l'heure; la ville paie 50 cents—Tous nos hommes sont sur la liste des temporaires—Il n'y a pas de permanence dans notre département—Nous demandons d'être placés sur une base permanente aux taux courants avec, en plus, les privilèges que la loi accorde sous le rapport des absences pour maladie, congés, etc.—Avons présenté nos demandes au sous-ministre et à la Commission mais en vain—Nous voudrions être placés sur le même pied que les employés de la corporation de la ville d'Ottawa, 567-569.
- FORAN, WILLIAM, Secrétaire, Commission du Service civil:—Déposition de, relativement aux activités et au travail de la Commission, 1-32, 33-56, 60, 78-82, 103, 111-112, 177-187. Explique certains points des dépositions des autres témoins, 67, 71, 73, 77, 98-100, 104, 110-111, 121, 147, 152, 165, 168, 175-176—Personnel et employés de la Commission en 1908, 1918, 1923—Nombre des employés civils sous le régime antérieur à la loi de 1908—Nombre des employés introduits en vertu de l'arrêté en conseil de février 1918—L'arrêté en conseil étendant l'application de la loi de 1908 de manière à comprendre le service